

École catholique de l'Enfant-Jésus

161, chemin Airport, Site 118, C.P. 45, RR1 Dryden ON P8N 2Y4

Tél. (807) 937-4249 Téléc. (807) 937-2349

www.csdcab.on.ca

Mona Caruana, directrice adjointe

Nos enfants sont notre priorité, notre fierté et notre raison d'être

Code de vie de l'école

Chers parents,

L'école est un lieu où l'on préconise la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement où l'on se sent en sécurité. De plus, l'école catholique de l'Enfant-Jésus favorise un climat d'entente où les valeurs catholiques viennent ajouter les dimensions de l'amour d'autrui, de la tolérance et du pardon. Alors, les élèves, les parents, les membres du personnel, les bénévoles et toutes les personnes qui se trouvent sur les lieux scolaires ont droit à la sécurité et au respect. Ce droit comprend la responsabilité de respecter les règlements du Conseil et de l'école et d'accepter la responsabilité de ses actes lorsqu'un règlement est violé et lorsque la sécurité d'autrui et de soi-même est mise en péril. Voici des normes de conduite justes et équitables qui assurent la sécurité de toutes les personnes qui se trouvent sur les lieux scolaires.

Il est important de noter que le code de conduite de l'école est conforme au document intitulé « Écoles de l'Ontario, Code de conduite », à la Loi sur l'éducation et à ses règlements.

La directrice adjointe,

Mona Caruana

Note : Le genre masculin est utilisé pour seul but d'alléger le texte.



La langue

- L'École catholique de l'Enfant-Jésus est une école française. Partout dans l'école, dans la cour de l'école et pendant les sorties éducatives, tu dois parler **en français en tout temps**, sauf pendant les cours d'anglais.

L'enseignement religieux

- La religion fait partie de la vie scolaire à l'école. Les cours d'enseignement religieux, les activités de pastorale et les célébrations liturgiques ajoutent à la dimension catholique de notre école. Tu dois faire preuve d'une **conduite digne** lors de ta participation à ces activités.

L'assiduité et la ponctualité

- Tu dois venir à l'école et arriver à temps chaque jour de classe.
- Si tu es en retard, tu te présentes au bureau avant d'aller en classe.
- Si tu es absent, un appel téléphonique est exigé de la part de tes parents expliquant la raison de ton absence. Sans un appel, la secrétaire fera un appel à domicile selon le programme « Bonne arrivée » pour confirmer ton absence.
- Une fois arrivé à l'école, tu ne peux quitter qu'avant la fin de la journée ou sortir de la cour de l'école, à moins d'en avoir la permission écrite et signée de tes parents.
- Toutes notes que tu apportes à l'école doit être remise à ton titulaire de classe.

Le travail scolaire

- Tu dois compléter tes travaux, tes projets, ton étude et tes devoirs de ton mieux et à temps.
- Les **évaluations** doivent représenter le niveau de rendement réel de l'élève afin que l'on puisse lui procurer l'aide et les ressources appropriées à ses besoins. En ce sens, le plagiat et toutes formes de tricherie dans les devoirs, les travaux et les tests viennent entraver le progrès de l'élève et sont strictement défendus.
- La **technologie** enrichit le programme scolaire. Tu dois te servir des ordinateurs et des appareils périphériques en suivant les règles d'utilisation et en observant les mesures sécuritaires.
- L'utilisation **d'Internet** est intégrée à certains cours et peut aider l'élève dans ses travaux de recherche. Tu dois strictement respecter le protocole de l'école relié à l'usage d'Internet.

Le respect de l'autre

- Tu respectes les autres élèves, les enseignants et les adultes qui travaillent dans l'école. Tu es poli et courtois envers eux dans tes paroles, dans tes gestes et dans ton attitude.
- Tu évites les comportements (bruits, gestes, farces . . .) qui dérangent tes camarades et les empêchent de travailler de leur mieux.
- Tu évites de blesser les autres par des taquineries, des coups ou des insultes.
- Tu laisses à chacun son tour de parler, de choisir les jeux, de mener, etc.
- Tu n'utilises jamais de mots vulgaires.
- Tu évites de créer la discorde entre tes camarades.
- À l'intérieur de l'école, tu marches et tu gardes le calme.
- Tu dois être prudent et ne pas jouer de jeux qui risquent de causer des blessures.

Les biens communs et les biens des autres

- Tu ne les prends pas sans permission.
- Tu ne les voles pas.
- Tu ne les brises pas.
- Tu n'apportes rien à l'école qui pourrait blesser les autres. (couteaux, balles dures, allumettes et autres).
- Tu n'apportes pas d'armes jouets. Si tu apportes d'autres jouets ou des articles de sport, tu en es responsable.
- Tu utilises le matériel de l'école avec soin.
- Tu évites de gaspiller le matériel qu'on te fournit.
- Tu n'apportes aucun livre, revue, image et autres objets visuels qui ne reflètent pas la décence et le bon goût. De plus, ceux-ci doivent être conformes à la **morale et aux valeurs catholiques**.
- Quand tu empruntes un livre à la bibliothèque, tu en deviens responsable.
- Tu contribues à la propreté et l'ordre de l'école en rangeant les choses.

Les jeux électroniques tels que les « Game Boy », les écouteurs, les caméras et les téléphones cellulaires sont interdits sur les lieux scolaires. Ceci a pour but de promouvoir la socialisation des élèves ou d'autres activités telles que la lecture et les jeux interactifs.

La tenue vestimentaire

- Tu t'habilles de façon convenable, en te souvenant que l'école est ton lieu de travail. Les tenues vestimentaires énumérées ci-dessous ne sont pas appropriées dans un milieu scolaire :
 - les décolletés, les vêtements osés et portant des messages violents, indécents, vulgaires ou faisant la promotion de produits liés à l'alcool ou à la drogue ;
 - les vêtements troués ou déchirés ;
 - les jupes ou les culottes courtes d'une longueur inappropriée ;
 - les blouses, gaminets, chandails, qui ne couvrent pas les épaules ou la taille, même en étirant les bras ;
 - le port d'une casquette, d'un chapeau ou d'un manteau à l'intérieur de l'école ;
 - les pantoufles ou les pyjamas sauf pour les occasions spéciales ;
 - tout collier, bracelet ou autre bijou considéré comme dangereux sera confisqué ;
 - en plus des éléments décrits ci-dessus, la direction de l'école peut à sa discrétion, juger que certains vêtements sont inacceptables.

Les espadrilles pour tous et le costume approprié (à partir de la 5^e)

- Au gymnase, tu portes des espadrilles. Si tu y es pour une activité sportive ou pour une leçon d'éducation physique, tu portes (à partir de la 5^e) des vêtements convenables pour le sport (short, chemise légère, ensemble de "jogging").
- Les bijoux qui peuvent causer des accidents doivent être enlevés et déposés en lieu sécuritaire pendant les cours.
- En tout temps, l'élève doit porter des souliers ou des espadrilles dans l'école pour fin de santé et de sécurité..

Le dîner

- Tu dois prendre un minimum de 15 minutes pour dîner.
- Tu dois te conduire de façon convenable et calme.
- Tu dois ramasser tes déchets.

Les sorties ou les excursions scolaires

- Quand tu participes à une sortie à l'extérieur de l'école, en autobus, en classe-visite ou lors d'une activité parascolaire, tu dois suivre les mêmes règles de conduite qu'à l'école tout en faisant preuve d'une conduite exemplaire. Pour assurer ta sécurité et celle des autres, tu dois participer à ces activités publiques en démontrant ta fierté de pouvoir représenter ton école et le Conseil.

La sécurité en autobus scolaire

- Tu dois attendre dans le couloir derrière l'abrevoir où la personne responsable viendra te chercher.
- Avant de monter, il faut attendre en ligne et être courtois en laissant les plus jeunes passer.
- On doit monter et descendre un à la fois, calmement et sans pousser.
- Une fois assis, place ton sac et ta boîte à dîner à un endroit convenable et non dans l'allée.
- Dans l'autobus, tu respectes les trois règles d'or en tout temps :
 - je reste assis;
 - je reste calme;
 - je ne mange pas.
- N'ouvre pas la fenêtre sans une permission du conducteur.
- Ne sors ni la tête, ni les bras, ni les jambes, ni aucun objet par la fenêtre.
- Reste assis et parle avec ton voisin, d'une voix calme.
- Tu ne dois pas fumer, manger, ni boire dans l'autobus scolaire.
- Il ne faut ni taquiner, ni crier, ni bousculer.

Des normes de comportement très précises s'appliquent au transport en autobus scolaire. (Voir Consignes aux parents/aux élèves)

La sécurité

- Pour assurer la sécurité sur les lieux scolaires, il est interdit :
 - d'avoir en sa possession une arme à feu ou toutes autres armes et d'utiliser un objet pour menacer ou intimider une autre personne ou pour causer des blessures à autrui;
 - d'avoir en sa possession de l'alcool ou des drogues illicites, d'être sous l'influence de ces substances et d'en fournir aux autres;
 - de régler les conflits en livrant des coups ou en se querellant, d'infliger des blessures à d'autres personnes, d'encourager une autre personne à se quereller.
 - de proférer des menaces à envers d'autres personnes ; d'harcéler d'autres personnes par des paroles, des gestes ou par intimidation ; de proférer des injures ou des blasphèmes envers d'autres personnes.
 - d'intimider verbalement ou par des gestes ou des regards, d'encourager une autre personne à intimider les autres, d'exclure un élève ou d'essayer de le séparer de ses pairs.

Les conséquences

- Si tu manques à une règle de conduite:
 - ton enseignant pourrait te parler de ton comportement;
 - tu pourrais subir une retenue ou une perte de récréation et rédiger une fiche de réflexion;
 - tu pourrais perdre un privilège;
 - tu pourrais avoir à t'expliquer avec la direction;
 - on pourrait appeler tes parents;
 - on pourrait demander à tes parents de se présenter à l'école pour une conférence;
 - tu pourrais être exclu de ta classe;
 - tu pourrais te voir obligé de signer un contrat de comportement;
 - tu pourrais te voir obligé de payer le coût de réparation ou de dédommagement;
 - tu pourrais perdre tes privilèges d'autobus;

- Si tu es impliqué dans une situation sérieuse ou répétée:
 - tu pourrais être suspendu de l'école par la direction pour un nombre déterminé de jours;
 - tu pourrais être expulsé de l'école par le Conseil scolaire.

Ces conséquences ne sont utilisées que très rarement et seulement lorsque les autres moyens utilisés pour corriger la mauvaise conduite ont échoués. La sévérité de la sanction dépendra de la gravité et de la chronicité du problème. En cas de nécessité, les mesures préalablement énoncées n'empêcheront pas la direction de l'école de prendre les mesures immédiates et appropriées nécessaires au bien-être des autres membres de la communauté scolaire.